



UNIVERSITE DE LA
POLYNESIE FRANCAISE

ORDRE DU JOUR
Conseil d'Administration
du 27 SEPTEMBRE 2007

Bienvenue aux nouveaux arrivants : 2 nouveaux PR élus + représentant de Wallis + représentant du CESC + représentant du monde professionnel.

Monsieur le secrétaire général du vice-rectorat représente Madame le haut commissaire.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2007.

Aucune remarque, abstention des nouveaux arrivés.

POINT 2 : Informations générales :

- 2.1 Intégration de l'IUFM du Pacifique, antenne de la Polynésie française.

Nomination par notre ministère de tutelle de notre collègue Marc Debenne (juriste et ancien recteur) comme chargé de mission pour l'intégration de l'IUFM à l'UPF. Lecture du courrier du Ministre.

Prise de parole de l'intéressé (invité au conseil) sur quelques aspects juridiques et les grandes lignes de sa mission, en particulier le basculement de la formation des maîtres (école normale) vers la formation de professeurs des écoles. Objectif : boucler l'opération pour le 1^{er} Janvier 2009.

- 2.2 Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

➤ Informations sur la nouvelle loi publiée le 11 Août 2007 au JO avec des modifications importantes aux textes actuels régissant les universités :

1. Un CA resserré (20 à 30 membres au lieu des 60 actuels en métropole) qui s'appuie sur le CS et le CEVU
2. Contrat pluri-annuel en matière de gestion globale, de gestion des personnels et de l'immobilier
3. comité de sélection (avec un minimum d'extérieurs) définit pour chaque emploi à pourvoir (en lieu et place des CSE actuelles qui disparaissent)
4. ordonnances du gouvernement dans l'année pour les universités de PF et NC

- 2.3 Les 20 ans de l'université.

A la demande de nombreux invités du « grand Pacifique » : **changement de la date de rentrée solennelle du Mardi 23 au Jeudi 25 Octobre** donc petite modification du calendrier des conférences en soirée. Publication du calendrier « définitif » des manifestations en début de semaine prochaine par le chargé de communication.

- 2.4 Travaux d'extension et de restructuration de l'université.

Une difficulté non prévue d'ordre juridique et technique (permis de construire et études) s'annonce concernant la centrale à eaux froides devant assurer la climatisation des nouveaux bâtiments et du bâtiment A. Cette difficulté risque d'entraîner d'une part des retards (de l'ordre de 6 mois pour l'extension et 9 mois pour la restructuration) et d'autre part des coûts supplémentaires (au moins 1,3 MFCP) qui pourraient nous amener à revoir à la baisse notre projet de ré-aménagement des bâtiments B, C et D.

POINT 3 : Personnels.

- **3.1 Information.**

- 3.1.1 Gestion de la paie.

Histoire de longue date concernant l'éventuelle retour d'un support budgétaire mis à disposition du vice-rectorat par l'UPF. Après avoir renoncé à « récupérer » la gestion de la paie, il était convenu que la paie continuait à être gérée conjointement par l'UPF et le vice-rectorat. Ce support budgétaire devait nous

revenir au terme d'un accord mais cet accord semble être remis en doute suite à l'adoption de la nouvelle loi sur l'autonomie des universités.

Intervention du SG du vice-recteur (représentant le HC) qui précise que la gestion de la masse salariale reviendra dans des « délais raisonnables mais proches » à l'UPF mais que cela demande encore du temps et du travail. Réponse du SG de l'UPF avec reprise des courriers échangés, ...

- 3.1.2 Utilisation des supports vacants de BIATOS à la rentrée de septembre 2007.

Suite à expertise juridique du Ministère : ni le vice-recteur, ni la présidente de l'université, ni le haut commissaire ne peuvent signer de CDD de personnels IATOS/ITRF sur des supports budgétaires vacants. Il s'agit à l'évidence d'un « vide juridique ». Dans l'attente d'une solution juridique (arrêté du Ministère pour déléguer cette signature au vice-recteur), l'UPF a donc été contrainte de prendre en charge 3 contrats (démarrant au 1/09/07) sur ressources propres ce qui entraîne un surcoût important pour l'établissement qui demandera au Ministère la récupération des crédits correspondants.

- **3.2 Enseignants et enseignants-chercheurs.**

Reprise par la présidente des grandes lignes de la circulaire.

- 3.2.1 Utilisation des emplois au 1^{er} février 2008.
 - 3.2.1.1 Echanges d'emplois de professeurs des universités.

Deux collègues PR en délégation (Marcel Lepennec et Marc Debenne) souhaitent rendre leur situation à l'UPF pérenne. Il est donc demandé d'effectuer des échanges d'emplois avec les universités d'origine des deux intéressés. Avis favorables des deux départements et du CS, les commissions de spécialistes seront consultées. Vote à l'unanimité.

- 3.2.1.2 Transfert croisé d'emplois.

Un collègue MCF de Mathématiques souhaite effectuer un échange d'emploi (procédure dite du transfert croisé) avec un collègue MCF (même section) de l'université de Marseille (effet au 1^{er} février 2008). Avis favorables du département et du CS, les commissions de spécialistes seront consultées. Vote à l'unanimité.

- 3.2.1.3 Utilisation d'un emploi de maître de conférences : recrutement d'associé à mi-temps.

Demande retirée suite à un nouveau vote du département DEG qui demande maintenant la transformation de ce poste en poste de PR d'économie (point de l'OJ ci-après). Avis favorable du CS. Ce point est donc renvoyé au point 3.3.1

- **3.3 Utilisations et transformations d'emplois vacants ou susceptibles d'être vacants au 1^{er} septembre 2008.**

- 3.3.1 Transformations d'emplois vacants ou susceptibles d'être vacants.

Vote à l'unanimité.

- 3.3.2 Postes ou emplois à publier vacants ou susceptibles d'être vacants.

Vacants :

1. PR Géographie : publier à la délégation
2. PR Physique : publier en Physique (CNU 63 et 37) au recrutement
3. MCF Lettres Modernes : publier au recrutement
4. MCF Maths : publier en Maths (CNU 25 + 26) au recrutement
5. PRAG Maths : publier en Maths au recrutement
6. PRAG de Gestion
7. PRAG Anglais
8. PRAG de ~~Lettres classiques~~ **ERRATUM** Lettres modernes
9. PRCE langues polynésiennes

Susceptibles d'être vacant : **ERRATUM** (oubli des deux postes ci-dessous)

1. MCF Maths : publier en Maths (CNU 25 + 26) au recrutement
2. PRCE lettres modernes et grammaire

Remarques de A. Guarino :

- sur les sections annoncées pour le poste de PR de Physique en demandant d'ajouter la section 28 à la liste des sections CNU proposées au motif que le profil recherche proposé ne collerait pas avec les sections affichées.

- Sur la publication vacant du poste de PRAG d'anglais alors que l'intéressée a demandé un CIMM (Patrick Capolsini relève également ce point).

Réponse du SG de l'UPF sur le poste de PRAG : c'est sur une remarque du vice-recteur lors du CA de Septembre 2005 que la décision de publier « vacant » les postes (CIMM demandé ou non) a été prise. La publication « vacant » n'empêchera pas la personne de rester si elle obtient un CIMM. Le SG du vice-recteur rappelle les textes et indique que sans aucune décision du Ministre, la seule demande de l'intéressé ne peut influencer sur le type de publication du poste.

Concernant le profil du PR de Physique, P. Capolsini (directeur du département de Sciences) indique que les sections annoncées ont été votées à l'unanimité en réunion de département et que le profil a été rédigé par le directeur de l'équipe de recherche devant accueillir le futur recruté. Il précise que le profil lu en séance par A. Guarino a été revu lors de la réunion du département et « colle » aux sections annoncées.

Vote sur l'éventuelle introduction de la section 28 pour le poste de PR de Physique : 1 abstention.

Vote sur la liste des postes vacants et susceptibles : 1 abstention.

- 3.3.3 Utilisation de supports d'ATER vacants ou susceptibles d'être vacants.

1. ATER Droit privé
2. ATER Droit public
3. ATER Géographie
4. ATER Langues françaises redéployé en Anglais
5. ATER Espagnol (susceptible)

- **3.4 Créations de supports de moniteurs et d'emplois d'enseignants au 1^{er} septembre 2008.**

- 3.4.1 Créations de supports de moniteurs.

Demandes de postes de moniteurs (64 heures d'enseignement à effectuer) pour des allocataires de recherche. Nous avons 6 allocataires (Droit, Physique, Histoire, Chimie, Archéologie, Biologie). Un allocataire est déjà moniteur, un autre poste de moniteur (biologie) nous est déjà attribué, aucun enseignement en archéologie. Vote pour la demande de 3 emplois de moniteurs : unanimité.

- 3.4.2 Créations d'emplois d'enseignants-chercheurs.

Malgré la circulaire du 7 septembre indiquant aucune création de poste, la présidente demandera tout de même des créations de postes auprès du ministère.

1. MCF Anglais économique
2. MCF Informatique
3. MCF Biologie
4. MCF Economie (section 5)
5. PR Histoire contemporaine

- **3.5 BIATOS.**

- 3.5.1 Information sur la récupération de deux personnels ANFA.

Deux personnels (gardien et accueil) issus des agents du centre d'expérimentations du pacifique (CEP) ont été affectés à l'UPF (sur des supports budgétaires du haut commissariat) depuis 12 ans et ont été accueillis par l'UPF à la demande de l'Etat. Madame le haut commissaire demande maintenant à régulariser la situation soit par affectation des intéressés dans les personnels du haut commissariat soit en gardant ces personnels à l'UPF mais en rémunérant ces emplois sur ressources propres.

Dans un courrier à Mme le Haut commissaire, la présidente de l'UPF mettait l'accent sur l'absence de moyens de l'UPF pour prendre en charge ces agents alors qu'ils assurent un réel service (sécurité et accueil) sur le campus et sont dans des situations personnelles délicates. La réponse du HC a été de persister dans son souhait de récupérer ces deux supports (en particulier au motif que les effectifs du HC doivent diminuer de 13 agents au 1/01/08).

Intervention des deux représentants des personnels IATOS qui estiment que la situation personnelle des agents est préoccupante en particulier pour l'un d'entre eux qui est actuellement logé à titre gracieux sur le campus. Mise en exergue des problèmes croissants de sécurité sur le campus qui ne seront pas réglés par la suppression de personnels sur le campus.

Le représentant du Haut commissaire est interpellé directement afin de donner des précisions, il indique que :

- Mme le HC a parfaitement conscience de la dimension humaine du problème et indique que si des mesures sociales devaient être mises en œuvre, cela serait fait
- Le problème juridique est clair et ce type d'emploi ne peut perdurer
- L'université doit prendre en charge de manière autonome ses problèmes de personnel, y compris au niveau de la sécurité (autonomie de la sécurité revendiquée dans l'histoire des universités) avec le concours éventuel de la Gendarmerie
- La Ministre Pécresse et le secrétaire d'état Estrosi ont, tous les deux, indiqué que l'amélioration de la vie étudiante était au cœur des préoccupations du gouvernement, il est donc peut-être possible d'obtenir plus pour assurer la sécurité
- Il ne s'agit en aucun cas d'une sanction à l'encontre de ces agents

Intervention de E Conte, du SG de l'UPF, de R. Yune et d'une étudiante logée en cité U pour demander une intervention claire en faveur du maintien des agents à leurs affectations actuelles.

Demande de rédaction d'une motion demandant le maintien de ces deux agents à l'UPF.

- 3.5.2 Transformation d'emplois pour septembre 2008.

Deux supports d'adjoints administratifs ANFA de cat. C accueillent des agents de cat. B, il s'agit de rehausser ces deux derniers postes après le rehaussement de 3 autres postes similaires en 2005; Vote à l'unanimité.

- 3.5.3 Publication des emplois vacants ou susceptibles d'être vacants.

- Vacant : attaché à la BU (démission de Régine)
- Vacant : le Directeur de la DRH. Le Directeur actuel quittera ses fonctions en février prochain et son adjointe reprendra les fonctions de Directeur
- Vacant : DRH (J. Henrion)
- Vacant : scolarité (D. Robert)
- Susceptibles : tous les postes en fin de premier séjour de deux ans sont publiés susceptibles dans l'attente de la formulation de leur souhait de prolongation et l'éventuelle acceptation par la Présidente.
- Vacant mais non publiés : deux supports dont la transformation est demandée + deux autres emplois de cat. C pour lesquels nous sommes en attente de différents débloques administratifs

- 3.5.4 Créations d'emplois pour septembre 2008.

Comme pour les enseignants, la circulaire du Ministère indique qu'il n'y aura aucune création mais la présidente demandera tout de même des créations d'emploi ➔ liste de 31 emplois.

Vote à l'unanimité.

Une liste plus restreinte (ci-dessous) sera proposée : vote à l'unanimité.

1. Cat A : pour les finances
2. Cat B : responsables des stages et de l'insertion professionnelle au CIDO
3. Cat A : gestion du patrimoine
4. Technicien de recherche et de formation (gestion du personnel)
5. Technicien de recherche et de formation (hygiène et sécurité)
6. Cat B : Infirmier (mutation demandée par l'intéressée)
7. Cat. C : pour la BU
8. Technicien de Biologie

Remarque de P. Capolsini sur la disparition du poste de technicien de Biologie dans la liste des 7 personnels retenus ➔ ajout d'une huitième demande (intégrée dans la liste ci-dessus).

Interrogation du représentant du HC sur l'absence de demandes en termes de sécurité. Réponse de la Présidente : la sécurité ne figure pas dans les axes privilégiés par le Ministère dans sa circulaire.

- **3.6 Crédits de rémunération des personnels.**

La directive du Ministère indique qu'il est possible de demander le paiement d'heures complémentaires pour 3 axes principaux ci-dessous. Il s'agit ici de rémunérer des personnels non permanents.

- amélioration de la réussite en licence : réduction du nombre d'étudiants par groupe + tutorat ➔ environ 67 000 Euros,
 - meilleure orientation des étudiants : mobiliser un ½ enseignant chercheur sur ce point + tutorat ➔ environ 6 000 Euros
 - extension des horaires d'ouverture de la BU : Vacances (pour compenser la perte d'un emploi de bibliothèque) + tutorat ➔ environ 21 000 Euros
- Au total : environ 94 000 Euros soit un peu plus de 11 MFCP

POINT 4 : Questions financières et comptables :

- 4.1 Evolution du fonds de roulement de l'université depuis 2000.

A la demande des administrateurs lors du dernier conseil, un historique de l'évolution du fonds de réserve de l'UPF est distribué. Avant la DBM adoptée lors du présent CA, le montant des réserves est de 213 MFCP (pour 221 MFCP en 2002 au moment de la création de l'UPF).

- 4.2 Admission en non valeur.

Sur une subvention de recherche du secrétariat à l'outre-mer (resp. A. Guarino) qui a été entièrement dépensée mais qui a été diminuée de moitié suite à la non réalisation de certains travaux prévus initialement.

- 4.3 D.B.M. n° 3 de l'université.

Globalement une diminution des réserves de l'ordre de 21,5 MFCP.

- 4.4 D.B.M. n° 3 des œuvres universitaires.

Globalement une diminution des réserves de l'ordre de 5,2 MFCP pour des travaux dans les chambres.

- 4.5 Utilisation des locaux à titre gracieux.

Pour l'utilisation de locaux (un amphi 3 ou 4 fois par an) pour l'association LOLITA de promotion des logiciels libres.

- 4.6 Commission budgétaire 2008

Reconduction de la commission de l'an dernier avec ajout du contrôleur de gestion ➔ 16 membres.

- 4.7 Attribution de subventions à l'amicale du personnel.

250 000 FCP pour l'organisation du Noël des enfants des personnels.

- 4.8 Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (F.S.D.I.E.) :
 - 4.8.1 Attribution de subvention aux associations.

Disponibles : 1,82 MFCP. Demandes : 120 000 FCP pour l'ASCUP et 680 000 FCP pour Te Ui Mata. Accordées.

- 4.8.2 Aides aux projets.

Participation à l'organisation d'une *tamara'a* par les étudiants dans le cadre des 20 ans de l'université sur les crédits disponibles au titre du FSDIE (un peu plus de 1 MFCP après les subventions ci-dessus).

- 4.9 Utilisation de la halle des sports : tarification spécifique pour l'IUFM du Pacifique, antenne de la Polynésie française.

Reconduction des conditions des années précédentes.

POINT 5 : Primes pour responsabilités pédagogiques et administratives pour l'année universitaire 2007/2008.

Reconduction des montants de l'an dernier.

Administratives : VPs :45h, DDs :48h, Chargés de mission (RI, recherche, vie étudiante) : 30h, formation continue :96h (pris en charge par la FC)

Pédagogiques : 18h en L1, 16h en L2, 12h en L3, DEUG 1^{er} degrés :14h, DEUST : 12h pour la seule deuxième année ouverte, C2I : 12h, MASTER 1 ou 2 : 12h, PCEM1 : 18h.

POINT 6 : Scolarité :

- 6.1 Modification de la liste des responsables pédagogiques (Départements DEG/LLSH).

Adopté.

- 6.2 Règlement du parrainage.

250 000 FCP offert par une entreprise au major de promotion des L3. Peu de changement si ce n'est que seuls sont éligibles les étudiants de moins de 26 ans ayant eu la meilleure moyenne lors de la première session d'examen des semestres S5 et S6 qu'ils soient salariés ou non. Les semestres passés à l'étranger sont comptabilisés. Le candidat ne doit pas avoir obtenu plus de 25% des crédits des semestres 5 et 6 par équivalence ou validation des acquis.

- 6.3 Licences professionnelles : demandes d'habilitation 2008/2009.

LP « Hôtellerie et tourisme : Management international des hôtels de loisirs » sollicitée par le lycée hôtelier dans le prolongement de leur BTS. Cette LP n'était habilitée que pour une seule année (année en cours en ce moment avec 19 inscrits).

LP « TechniCom » : Licence ancienne, habilitation arrive à terme à la fin 2007-08. Sa reconduction est demandée dans la cadre du prochain plan quadriennal.

LP « Activités marines et gestion durable de l'environnement en milieux insulaires tropicaux » : demande d'avis du CA sur le principe de l'ouverture de cette LP, une maquette complète et un plan de financement seront proposés lors d'un prochain CA.

- 6.4 Modification des maquettes 2008/2011 de licence LLSH, mentions LLF et LLCE (ajout à l'OJ).

Modifications en particulier au niveau de la mention et des enseignements dits de FLE.

POINT 7 : Formation continue :

- 7.1 Modification de la maquette du « D.U. Gestion des Ressources Humaines ».

Petit re-profilage à la demande du SEFI.

- 7.2 Convention.

Avec AixMarseille III pour l'ouverture d'un MASTER 1 « droit privé, sciences criminelles et justice » existant déjà à Marseille.

POINT 8 : Campus numérique :

➤ **8.1 Licence :**

- 8.1.1 Droits d'inscription de la licence L.L.S.H., mention sciences, en ligne, des étudiants de Wallis et Futuna, 2007/2008.

30 000 FCP pour un semestre et 50 000 FCP pour les deux semestres

- 8.1.2 Modalités d'encaissement des droits d'inscription acquittés par les étudiants de Wallis et Futuna inscrits en licence L.L.S.H.

Ces modalités ne sont pas nouvelles et sont déjà en vigueur.

- 8.1.3 Indemnisation des enseignants intervenant dans le cadre de la licence LLSH, mention sciences en ligne, année 2007/2008

Les modalités anciennes sont sujettes à contestation juridique, le principe de la rémunération par une responsabilité pédagogique est adoptée et les montants sont précisés tant pour le tutorat par e-mail que pour la mise à jour des supports pédagogiques ou la responsabilité pédagogique. Tout cela sur les crédits du campus numérique esp@don.

- 8.1.4 Rétribution des personnels assurant le fonctionnement des jurys d'examen LLSH, mention sciences en ligne.

Reconduction du barème existant.

➤ **8.2 Ecole doctorale :**

- 8.2.1 Indemnisation des enseignants mettant en ligne des enseignements destinés aux étudiants de l'école doctorale.

Information de la Présidente : lors du CS de ce Mardi le Pr Marcel LePennec a été élu Vide-Président du CS et Jacques Marie Aurifeille a été nommé à la tête de cette ED.

Rémunération des « producteurs d'enseignements » sur la base de 15 heures eq TD par le biais d'une prime de responsabilité pédagogique afin d'être en règle avec la législation.

- 8.2.2 Ecole doctorale : demande d'accréditation 2008-11

Au maximum les EDs sont accréditées au plus jusqu'à la fin du contrat donc fin 2008 pour nous. De plus, pour une ED conjointe à plusieurs universités, l'une des universités doit être désignée comme « support » de l'ED → il est proposé de mettre l'UPF comme support de l'ED avec un Directeur de l'ED élu parmi nos collègues.

Problème possible avec la NC puisque le projet initial prévoyait que la direction devait être alternée avec la NC. Les collègues de NC risquent de ne pas être très enthousiastes mais « l'instabilité » actuelle en NC au niveau des dirigeants fait que nous avons sans doute plus de chances d'obtenir cette ED si l'UPF propose d'être support et non la NC.

POINT 9 : Coopération scientifique : UPF-IRD-ILM.

Rapprochement UPF (Chimistes + biologistes) avec l'IRD et l'institut Louis Malardé.

La base de ce rapprochement est un programme pluri-formation qui été proposé dans le cadre du plan quadriennal entre les chimistes de l'UPF et des chercheurs de l'IRD (Christian Moretti et C. Débitus). Cette collaboration a ensuite été élargie tant aux biologistes de l'UPF (équipe de Marcel Lepennec sur l'étude de la nacre perlière *Pinctada margaritifera*) qu'à l'ILM (équipe de Mireille Chinain sur les Biotoxines marines).

Première étape dans les prochains mois : regrouper sur le site de l'IRD à Arue les équipes citées sur un projet dénommé « BIOVAR : Biodiversité terrestre et marine : valorisation des ressources naturelles et gestion des risques »

Seconde étape à l'horizon 5 ans environ : construction sur le campus de l'UPF de nouveaux bâtiments abritant des laboratoires de recherche destinés, entre autre, à ces équipes.

POINT 10 : Relations Internationales « conventions » avec :

- l'Université Nationale Australienne (Canberra, Australie).
- l'Université Massey (Nouvelle-Zélande).
- l'Ambassade de France à Wellington (NZ) et Université Nationale de Samoa.

POINT 11 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

➤ Cabinet médical pour la visite médicale obligatoire pour les étudiants primo-entrants et pour les étudiants participant aux activités sportives et ayant besoin d'un certificat médical (1,75 MFCP de dépenses)

➤ Utilisation de la halle des sports pour la pratique du badminton (200 000 FCP recettes)

POINT 12 : Propositions des étudiants.

➤ Installation de bornes WIFI près des chambres : une petite somme a été débloquée sur les crédits de la vie étudiante pour acheter du matériel et commencer ce déploiement

➤ Problème de connexions sur les bornes WIFI existantes

➤ Mise en place de tutorat pour les deuxième et troisième année. Rappel des enseignants présents : le tutorat est destiné avant tout à réduire l'échec en première année mais les effectifs de « tutorés » en première année sont dramatiquement faibles. Concernant un tutorat en deuxième ou troisième année, il existe quelques crédits, il faut y réfléchir

➤ Quatrième trimestre de la bourse d'état pour les étudiants d'outre-mer ? Ce quatrième semestre ne peut être perçu que par les seuls étudiants en cours d'études en métropole

➤ Comment fonctionne la bourse ALINE (Aide au Logement et à l'Installation des Nouveaux Entrants) ? C'est une aide d'environ 300 euros, versée une seule et unique fois pour des étudiants primo-entrant à l'université et n'habitant pas chez leurs parents. Elle est en place à partir de cette année pour les étudiants polynésiens

➤ Problème de la mensualisation des bourses pour les étudiants : toujours pas réglé malgré différents courriers et plusieurs interventions y compris de la présidente de l'UPF auprès de notre ministère et du vice-rectorat.

➤ Installation du téléphone et d'Internet dans le bureau réservé aux associations ? Pour le téléphone, les associations peuvent demander une aide du FSDIE pour financer l'installation et le coût d'une ligne téléphonique

➤ Eclairage des parkings de nouveau en panne malgré les travaux engagés. La VP du CA va faire un nouveau bilan de ces éclairages

➤ Organisation d'élections partielles pour remplacement des étudiants ayant perdu leur qualité de membre ? Organisation vers le mois de Novembre

POINT 13 : Questions diverses.

➤ Partenariat avec Wallis et Futuna pour augmenter le numerus clausus de PCEM ? En fait, c'est un problème de critères de sélection à l'entrée du PCEM1 (nécessité de passer son bac en PF ou en NC pour pouvoir s'inscrire en PCEM1). Réponse de la Présidente : il serait plus naturel d'adresser cette demande à l'université de la NC

Séance levée à 14h45.

Formation restreinte aux enseignants-chercheurs

- Adoption des noms et des montants des primes administratives et pédagogiques : aucun changement par rapport aux barèmes décidés en CA plénier. Vote à l'unanimité.
- Adoption des primes pour la mise en ligne des cours de l'ED. Les intervenants ayant assuré 7,5 heures au lieu des 15h prévues voient leurs primes divisées par deux. Vote à l'unanimité.
- Adoption des montants maximum pour actualisation des cours de la licence LLSH en ligne selon les montants maximum adoptés en CA. Pour chaque enseignement estimé « à actualiser », un contrat sera signé par la présidente avec l'intéressé avant le début des travaux. Vote à l'unanimité.

Séance levée à 15h45.